

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kristina Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/9a3d756e081645d91db985db>

Date d'obtention : 2021-03-10 20:18:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de respecter le mandat de chacun dans cette démarche pour s'assurer de l'impact de l'intervention. Il est de notre devoir de s'assurer du respect de chacun dans cette situation. Il faut suivre cette procédure pour avoir une cohérence. Il ne faut pas aller au devant de la situation en gardant chaque son rôle.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est plus claire pour moi de savoir le mandat de chacun dans une situation de sexto. Il est plus facile de savoir comment s'occuper de chaque détail conformément dans une tel situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La limite du mandat de chaque personne. M'assurer qu'il y ait une limite clair pour les élèves lorsqu'ils veulent nous montrer certaines choses sur leur cellulaire.